



PAYSAN AUJOURD'HUI

Siège : APCAM BP : 3299 Bamako/Mali-Square Patrice Lumumba- Porte 15-Tél : 221 87 25- Mèl : baroutall@arc.net.ml

Bulletin trimestriel d'information et de liaison du réseau des Chambres d'Agriculture du Mali • N°15 • Septembre 2004

EDITORIAL



Le 5 Juin 2004, les élus consulaires de l'APCAM bouclaient les quatre années de leur mandat.

Que de chemin parcouru marqué par des avancées significatives mais aussi par des moments de tension.

Avancées significatives avec l'adoption d'un plan d'orientation quinquennal couvrant les cinq ans de leur mandat sous-tendu par un plan d'actions prioritaires axé sur le renforcement institutionnel, l'appui à la professionnalisation, le soutien aux initiatives de promotion et de modernisation de l'agriculture.

Avec la mise en vigueur du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) suivi du Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zone cotonnière (PASE), un pas important a été franchi pour la réalisation de l'objectif de renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des producteurs agricoles et de leurs organisations professionnelles, gage certain pour la professionnalisation.

Une autre dynamique, non des moindres, est l'institutionnalisation de la Journée du Paysan par le Président de la République qui est à saluer, car pour la première fois un cadre d'échanges, de dialogue franc est spécialement retenu pour permettre aux paysans toutes catégories confondues, d'exposer leurs préoccupations et d'engager un contrat moral en vue de leur résolution avec le premier responsable du pays.

Il reste cependant tout un pan de la modernisation de notre agriculture qui reste à entreprendre et à renforcer à savoir l'équipement des producteurs et les facilités d'approvisionnement en intrants agricoles particulièrement les engrais, les produits phytosanitaires et les semences.

A cet égard, certaines initiatives sont engagées tant par le Gouvernement que par les opérateurs agricoles par le biais de l'APCAM. Il s'agit du renforcement du projet s'équiper en reboisant, l'opération des 300 tracteurs, l'étude pour l'équipement des producteurs agricoles par la BOAD, l'accélération du processus de création d'une usine d'engrais chimique valorisant les phosphates de Tilemsi, enfin la constitution d'un fonds de garantie et d'investissement.

Quant au moment de tension, il y en a eu également. Il s'agit de la révolte paysanne dans la zone cotonnière en 2000 qui demeure un triste souvenir, la difficulté d'interprétation des textes des Chambres d'Agriculture quant à la durée du mandat des élus qui a empoisonné quelques mois la vie de nos institutions consulaires mais trouva sa solution dans une approche consensuelle en attendant une relecture des textes de création, d'organisation et de fonctionnement des Chambres Régionales d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Ces différentes péripéties sont à positiver car rentrant dans l'évolution normale d'une institution consulaire. Elles doivent permettre des sauts qualitatifs dans le sens de l'amélioration de la gouvernance et de la prise en compte des aspirations des ressortissants du monde rural tant par leurs représentants élus que par les pouvoirs publics et les partenaires au développement.

En somme, vous le constatez avec nous, le réseau des Chambres d'Agriculture a pris un nouveau départ avec la présente mandature. Il est devenu l'interlocuteur privilégié des autorités et des partenaires au développement pour toutes les questions relatives au monde agricole et au secteur rural.

Les Chambres d'Agriculture du Mali participent activement à la dynamique de l'intégration africaine tant au niveau de la CEDEAO que de l'UEMOA.

A travers l'APCAM, elles jouent un rôle de leadership au niveau du Comité Africain de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA), de la Plate forme pour le Développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (le HUB), du Réseau des Chambres d'Agriculture en Afrique de l'Ouest (RECAO), etc.

Il s'agit maintenant de consolider les acquis, en particulier d'engager une politique hardie de structuration des producteurs autour des filières agricoles en vue de constituer des organisations faitières de producteurs solides qui puissent rendre des services de qualité à leurs membres.

Responsables des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et des Chambres d'Agriculture, un tel challenge n'est pas au-dessus de nos capacités si nous restons engagés, unis et solidaires./

Le Président de l'APCAM
Sékou Oumar TALL
Agropasteur
Officier du Mérite Agricole

SOMMAIRE

Editorial.....	1
Bientôt 300 tracteurs pour les paysans cotonniers du Mali !!!.....	2
FIARA 2004 : Une participation massive du Mali !.....	2
Salon International 2004 de l'Agriculture	3
Comment créer une société coopérative ?.....	4
Campagne rizicole 2003/2004 en zone Office du Niger : Enquête DLCA Niono.....	4
Barou TALL élu Président du Comité de l'Agriculture pour les Pays en Développement.....	5
Les Agriculteurs prennent la parole.....	5
Consultez et alimentez le site web de l'APCAM.....	6
Etat d'évolution de l'appui aux OPA/PASAOP dans la région de Kayes.....	7
Présentation du PRIECA/AO.....	7
Opportunités d'affaires	8

BIENTOT 300 TRACTEURS POUR LES PAYSANS COTONNIERS DU MALI ! (Page 2)



En chine : Haut : Secrétaire Général de l'APCAM, 1^{er} Conseiller Ambassade du Mali en Chine, PDG de DTE-SA

Bas : Ministre de l'Agriculture, Ministre de l'Industrie et du Commerce, Président de l'APCAM, Président du GSCVM

CONSULTEZ ET ALIMENTEZ LE SITE WEB DE L'APCAM !

A

www.cta.int/partners/apcam/index.html



Lire article à la page 6

BIENTOT 300 TRACTEURS POUR LES PAYSANS COTONNIERS DU MALI !!!



En chine : Haut : Secrétaire Général de l'APCAM, 1^{er} Conseiller
Ambassade du Mali en Chine, PDG de DTE-SA

Bas : Ministre de l'Agriculture, Ministre de l'Industrie et du Commerce,
Président de l'APCAM, Président du GSCVM

Une délégation de la profession agricole, composée de Sékou Oumar TALL, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), Bakary TOGOLA, Président du Groupement des Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM), Abdramane BOUARE, Secrétaire Général de l'APCAM et Riping Ouyang, Directeur Général de DTE-SA, a accompagné Son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali lors de sa visite d'Etat en Chine du 15 au 19 juillet 2004.

L'objectif de la mission était de profiter de la visite d'Etat du Président de la République en Chine pour obtenir l'appui politique indispensable en vue de consolider la coopération entre le Mali et la Chine en matière d'équipements et d'investissements agricoles.

Auparavant, un projet de commande de 300 tracteurs avait été initié par le Groupement des Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) avec le partenaire chinois DTE-SA, représentant au Mali de matériels et d'équipements agricoles fabriqués en Chine.

En Chine, la délégation a été conduite par trois membres du Gouvernement à savoir le Ministre Seydou TRAORE de l'Agriculture, Choguel K. MAIGA de l'Industrie et du Commerce et Ousmane THIAM de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises auprès des partenaires chinois à Jining dans la province de Shandong.

Après une séance de travail avec la direction de l'usine Shandong Tractor Works, spécialiste des équipements agricoles en Chine, la délégation a obtenu l'accord de principe pour la fourniture de 300 tracteurs aux paysans des zones cotonnières du Mali. Ensuite la délégation a visité les installations de l'usine de fabrication de ces tracteurs et a échangé avec les responsables de l'usine sur les améliorations à apporter aux prototypes de tracteurs qui seront commandés et dont certains sont déjà utilisés au Mali.

Aussi, la délégation a suscité l'intérêt de la partie chinoise pour construire au Mali un atelier de montage de tracteurs et autres équipements agricoles en vue d'approvisionner notre pays et la sous-région.

Il reste à faire concrétiser les résultats de cette mission par le groupe de travail comprenant le Ministère de l'Agriculture, l'APCAM, le GSCVM, la CMDT et la BNDA en finalisant le dossier de commande des tracteurs en Chine.

Abdramane BOUARE
Secrétaire Général APCAM

FIARA 2004 : une participation remarquable du Mali !

Du 2 au 12 mars 2004 s'est tenue à Dakar au Sénégal la Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA).

Organisée chaque année par le Comité National de Concertation des Ruraux (CNCR) avec l'appui de différents partenaires, la FIARA a enregistré la participation de plus de 250 exposants sur 150 à 200 attendus.

Le Mali a été représenté par une délégation composée des responsables du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, du Réseau des Chambres d'Agriculture du Mali et de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP).

En plus de l'exposition des produits agricoles des différents pays de la sous-région Ouest africaine, la FIARA a permis l'organisation de beaucoup d'ateliers sur des thèmes dont la loi d'orientation agricole, les propositions paysannes pour la réforme foncière, le rôle de l'information et de la communication dans le développement rural, etc. Egalement, elle a permis de rencontrer certaines organisations et institutions notamment : le Comité National de Concertation des Ruraux (CNCR), le Programme des Services Agricoles et des Organisations Paysannes (PSAOP), l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANSAR), l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB), la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal, le Projet de Promotion des Micro entreprises rurales.

Les enseignements tirés de sa participation ont permis à la délégation malienne de faire une série de recommandations, à savoir :

- 1) la relance des activités de la Commission d'Organisation du Salon International de l'Agriculture de Bamako (SIAGRI) ;
- 2) la tenue du SIAGRI courant Octobre 2004 ou au 13 Novembre au plus tard ;
- 3) l'organisation rapide par l'APCAM et la CNOP des séances d'information et de formation sur la loi d'orientation Agricole et l'examen au niveau des cercles et régions de l'avant projet ;
- 4) la réflexion pour la création d'une Agence de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) par l'APCAM, le MAEP, le Haut Conseil des Collectivités et la CNOP ;
- 5) l'organisation d'une mission d'échange de la Coordination du PASAOP au Sénégal ;
- 6) la formulation par l'APCAM d'un projet de Promotion des Micro entreprises rurales et d'un projet d'appui pour la Promotion de Groupements de Promotion Féminine dans le Secteur Rural en rapport avec les ministères techniques concernés ;
- 7) la mise en place d'un cadre de concertation APCAM – CNOP pour une meilleure concertation des activités et une bonne circulation de l'information ;
- 8) la formulation d'un projet commun CNOP-CNCR-APCAM à soumettre aux présidents de la République du Mali et de la République du Sénégal.

Il est important de retenir que dans son discours d'ouverture de la FIARA, le Président de la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE a fortement apprécié la participation du Mali et a demandé aux Organisations Paysannes du Mali et du Sénégal de proposer à leurs Excellences Amadou Toumani TOURE et Abdoulaye WADE un projet ou programme de développement qu'ils vont soutenir.

Abdramane BOUARE
Secrétaire Général/APCAM

SALON INTERNATIONAL 2004 DE L'AGRICULTURE

« La vitrine de l'agriculture française et mondiale »

Le Salon International de l'Agriculture (SIA) est le rendez-vous annuel de tous les acteurs du monde agricole. Il se déroule à Paris, au Parc des expositions. C'est le carrefour de rencontres et d'échanges entre professionnels de l'Agriculture.

La 41^{ème} édition s'est tenue du 28 février au 7 mars 2004. Elle a accueilli plus de 1.100 exposants venant de trente (30) pays parmi lesquels des pays européens, asiatiques et africains comme l'Algérie, le Maroc, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Sénégal, Sao Tomé et Príncipe. Ces pays ont fait connaître leur diversité, leur savoir faire et la beauté de leurs produits à travers des démonstrations, des dégustations de spécialités et la vente de produits.

Le SIA 2004 a enregistré plus de 700.000 visiteurs professionnels dont le Mali. C'est dans ce cadre qu'une mission conjointe APCAM/AOPP/Coordination PASAOP a participé à la manifestation afin de s'enquérir de l'expérience française en matière d'organisation de salons et de profiter de l'occasion pour renforcer les relations de partenariat entre les chambres d'agriculture et leurs organisations professionnelles similaires.

Cette manifestation qui est un événement riche, diversifié et sans frontière a présenté plus de 2.300 animaux de différentes espèces ; a favorisé des rencontres entre les responsables des filières viande, lait, œufs et des filières végétales ; a fait mieux connaître les terroirs de France, d'Outre Mer et du Monde ; a fait découvrir la faune, la flore et l'art de la chasse.

A ce titre, quatre (4) grands secteurs étaient représentés, à savoir :

- l'élevage et ses filières : présentation d'animaux de différentes races ;
- l'agroalimentaire : valorisation du patrimoine touristique et gustatif français et exotique ;
- les institutionnels : exposition des principaux acteurs et organisations professionnelles du monde agricole (Ministères et organisations professionnelles, recherche, sociétés de services, espace emploi/formation) ;
- la nature et les loisirs : présentation des métiers de la mer, des variétés de poisson, des filières végétales, des chiens de différentes races, des spécimens avicoles et cunicoles, de l'univers de la chasse et tout ce qui concerne le jardin.

Cette année, l'invité d'honneur du salon était la région « Poitou Charentes » qui a tout mis en œuvre pour faire découvrir et partager la diversité de ses richesses et de son art de vivre.

Pendant toute la durée du salon s'est déroulé le concours général agricole qui est organisé pour le compte du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Il comprend différents concours qui mettent en compétition des animaux de races différentes des espèces bovine, ovine, porcine, équine, asine, caprine et canine et permet de mettre en valeur le haut potentiel de la génétique française et internationale.

La manifestation a également abrité des conférences et colloques internationaux sur différents thèmes (génétique, techniques et équipements de la filière lait, production et transformation du lait etc.).

Le Salon International de l'Agriculture est l'occasion de profiter de la diversité et de la richesse de l'agriculture française et mondiale. On y découvre la variété des animaux, la qualité des produits du terroir, l'originalité des spécialités culinaires, etc.

Il convient de signaler que le Mali n'a jamais exposé jusqu'ici au Salon malgré ses importantes potentialités agricoles. Ceci a été déploré d'ailleurs par notre Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, lors de sa visite au Salon. Il a de ce fait instruit d'étudier les possibilités de participation du Mali aux prochaines sessions.

Ceci est d'autant plus important que notre pays n'a rien à envier aux produits présentés par certains pays de la sous-région présents à cette manifestation.

Il est également souhaitable d'arriver à concrétiser l'organisation du Salon International de l'Agriculture de Bamako qui a toutes les chances de réussir s'il est soutenu par une ferme volonté politique.

Mme DOUMBIA Hawa Dolo
Conseiller Technique
Ministère de l'Elevage et de la Pêche

**Téléchargez les bulletins
Paysan Aujourd'hui et
Réseau Riz sur le site web
de l'APCAM à
[www.cta.int/partners/apcam/
publications](http://www.cta.int/partners/apcam/publications)**

Comment créer une société coopérative ?

Depuis l'adoption de la loi N°01-076 du 18 juillet 2001 régissant les sociétés coopératives, la question, « Comment créer une société coopérative ? », revient fréquemment au cours des rencontres entre responsables des structures techniques et les producteurs du secteur agricole.

Si à la suite des réformes entreprises dans les années 1980, dans le cadre du Programme d'Adjustement Structurel édicté par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, l'une des stratégies du Gouvernement a été d'inciter au regroupement des professionnels en associations, coopératives, fédérations, unions, groupements et institutions consulaires afin qu'ils contribuent mieux à la définition des grandes orientations de leurs activités de développement ; il va s'en dire que ces professionnels doivent s'approprier les procédures de mise en place des différents types d'organisations en fonction des dispositions législatives et réglementaires existantes.

La constitution et l'enregistrement d'une société coopérative sont définis par le Chapitre II de la loi N°01-076 du 18 juillet 2001.

Les sociétés coopératives se constituent librement, avec un nombre minimum de cinq (5) personnes jouissant de leurs droits civiques, c'est à dire, des personnes ne faisant pas l'objet d'une quelconque poursuite judiciaire. Elles préparent les documents nécessaires à l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement qui sont soumis à l'Assemblée Générale Constitutive pour adoption.

La procédure de création d'une société coopérative comporte deux étapes, à savoir : l'enregistrement et la recherche de récépissé.

L'étape d'enregistrement :

Une fois les documents adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive, la formalité de l'enregistrement est effectuée au Greffe du Tribunal Civil du siège social de la société coopérative. Elle n'est soumise à aucun droit d'enregistrement et de timbre.

La demande d'enregistrement de la société coopérative est introduite par son président et comporte les pièces suivantes :

- 1- trois (3) exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, signés par les membres fondateurs ;
- 2- trois (3) exemplaires des statuts ;
- 3- la liste des membres du Conseil d'Administration et du Comité de surveillance indiquant leurs noms et adresses, à laquelle seront joints les extraits de casiers judiciaires datant de moins de trois (3) mois et les certificats de résidence des intéressés ;
- 4- l'état des souscriptions et des versements effectués faisant ressortir que la moitié au moins du montant des parts sociales a été libérée.

Le Tribunal Civil est tenu de statuer dans un délai maximum d'un (1) mois, faute de quoi la formalité d'enregistrement est réputée effectuée. Dans ce dernier cas, le Tribunal Civil est tenu sans délai de procéder à l'enregistrement de la société coopérative concernée.

La finalisation de la procédure d'enregistrement se traduit par la remise aux requérants d'un exemplaire des statuts cotés et paraphés et dûment revêtus d'un numéro d'enregistrement.

L'enregistrement donne à la société coopérative l'existence légale.

Etape de recherche de récépissé

A la fin de l'enregistrement, la société coopérative est tenue de déposer ses statuts auprès de l'Administration en charge des coopératives (Services de l'Action Sociale et de l'Economie Solidaire) de son siège social contre un récépissé.

Il est important de rappeler qu'aucune société coopérative ne peut fonctionner avant l'obtention du récépissé.

Fousseyni TRAORE
Conseiller Technique APCAM

La campagne rizicole 2003-2004 est en deçà de la moyenne dans la zone Office! Enquête menée par la DLCA de Niono

Suite aux constats faits sur l'évolution de la campagne rizicole 2003/2004 en zone Office du Niger, la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture de Niono a mené une étude auprès des producteurs de Niono, Molodo et Kourimari.

Sur un effectif de 591 familles enquêtées, les renseignements recueillis sont consignés dans le tableau ci-après :

Nombre famille	Superficies exploitées (ha)	Production totale (t)
591	1 681,99	3 501,525

Rendement/ha (t)	Rendement prévisionnel/ha (t)	Ecart (t)
2,081	6,000	-3,918

Contrairement aux attentes des acteurs de la filière, la campagne agricole 2003/2004 a été marquée par une grande faiblesse de rendement.

En effet, sur un rendement prévisionnel de 6 tonnes/ha, le rendement réel a été 2,081 tonnes/ha, soit un écart de 3,918 tonnes. Ce manque à gagner met sans doute les producteurs dans une situation délicate, compte tenu des dépenses auxquels ils doivent faire face. Il s'agit en l'occurrence de la redevance eau, du coût des intrants, des équipements et de la main d'œuvre.

Amadou MARIKO
Président de la DLCA de Niono

Pour recevoir un abonnement gratuit au Paysan Aujourd'hui (copie numérique), adressez votre demande à abouare@arc.net.ml

Barou TALL élu Président du Comité de l'Agriculture dans les pays en développement par le 36^{ème} Congrès Mondial des Agriculteurs

Le 36^e Congrès mondial des agriculteurs s'est tenu à Washington (États-Unis) du 29 mai au 4 juin 2004, sous la houlette de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA).

Sur le thème « Les agriculteurs prennent la parole », plus de 400 dirigeants agricoles de 70 pays se sont réunis pour débattre des préoccupations majeures concernant les politiques agricoles.

La National Farmers Union des États-Unis d'Amérique était l'hôte de ce Congrès.

Après sept jours d'intenses travaux, les Agriculteurs ont fait des propositions et recommandations dans le cadre de : l'environnement et la gestion des ressources naturelles, les négociations commerciales de l'OMC, la pauvreté rurale et sécurité alimentaire, et la concentration industrielle.

A l'issue des travaux, chaque Comité Spécialisé, à savoir : Coopération pour le développement, Agriculture dans les pays en développement, Coopératives agricoles, jeunes agriculteurs, et Femmes en agriculture a procédé à l'élection de nouveaux membres de son bureau pour la période 2004/2006.

Les nouveaux membres élus du bureau du Comité de l'Agriculture dans les pays en développement :

Président : Sekou Oumar Tall (Mali).

Vice-présidents : U.G Dayananda (Sri-Lanka), Fernando Lopez (Uruguay).

Par ailleurs, les membres du Comité Permanent de l'agriculture dans les pays en développement réunis sur le thème « Renforcer la participation des organisations agricoles dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement rural », ont souligné la nécessité de participer aux activités de lobbying et de défense de leurs intérêts à tous les niveaux, surtout au chapitre du commerce international qui constitue l'un des moyens clés de réduire la pauvreté et de favoriser le développement rural. Le commerce est un domaine très complexe, et les organisations agricoles ont de la difficulté à participer à ces processus car elles n'ont pas les capacités voulues pour exposer clairement, analyser et soutenir ces processus. Les agriculteurs ont souligné l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de renforcement des capacités. Ils demandent que ce soient les organisations agricoles plutôt que les gouvernements ou les ONG qui bénéficient d'une aide accrue. Il faut également exercer plus de pressions au niveau national pour que l'agriculture fasse l'objet d'une priorité plus grande, et accroître la participation des organisations agricoles aux projets de la Banque mondiale et de la FAO, entre autres.

Source : Agriculteur du Monde

LES AGRICULTEURS PRENNENT LA PAROLE...

Conformément à son engagement de faire du secteur rural le moteur de l'économie malienne, le Président de la République, en instituant « La Journée du Paysan » par le décret N°03-497/P-RM du 01 décembre 2003, a non seulement donné la parole aux Agriculteurs mais aussi s'est mis à leur écoute.

La Journée du Paysan est un espace de dialogue entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du secteur rural autour de leurs préoccupations relatives aux politiques, stratégies de développement et plan de campagne agricole.

L'édition 2004 de la Journée du Paysan s'est tenue le 12 juin 2004 à Mopti dans la salle de conférence du Gouvernorat. Elle a été précédée de la rencontre préparatoire les 9, 10 et 11 juin 2004 dans la même salle regroupant les Délégués des producteurs et productrices, les Elus et Cadres des Chambres d'Agriculture, les représentants des syndicats des producteurs, les représentants des services techniques des Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Élevage et de la Pêche, et de nombreux autres invités. Plus de 400 participants ont pris part aux différents travaux.

Le rapport de synthèse issu de la Rencontre Préparatoire a été soumis à Son Excellence Monsieur le Président de la République lors de la Journée du Paysan.

A cet égard, l'état d'exécution des recommandations de la Journée du Paysan à Koutiala en 2003 a été jugé satisfaisant. Les réalisations effectuées portent sur :

- mise en place d'une commission de suivi des recommandations ;
- institutionnalisation de la journée du paysan suivant le décret n°03-497/PRM du 1^{er} décembre 2003 ;
- élaboration d'une loi d'orientation en cours pour laquelle une visite d'échanges vient d'être effectué au Sénégal avec des producteurs pour s'inspirer de l'expérience de ce pays en la matière ;
- élaboration des projets de textes des services du développement rural qui ont été déposés au niveau du secrétariat général du Gouvernement. Mais avec la mise en place du nouveau gouvernement et la création d'un département de l'Élevage et de la Pêche, la réflexion va se poursuivre ;
- appuis apportés à 64 787 jeunes à travers des emplois, des formations, des stages, l'installation au niveau de l'Office du Niger ;
- mise à disposition de 100ha pour le compte des maraîchers au niveau de Samanko ;
- appui à la mise en place de la fédération des femmes rurales du Mali.

Une série de recommandations issues de la rencontre préparatoire et relatives au coton, au riz, à la diversification des produits, à l'élevage, à la pêche, à la gestion des ressources naturelles et aux femmes rurales ont été faites au Gouvernement. Les recommandations à l'adresse de l'APCAM portent sur : le coton, l'élevage, les femmes rurales et les jeunes ruraux.

Le Président de la République dans son discours de clôture exprimait son engagement à travers les propos ci-après : « Nous avons entendu les différentes recommandations et propositions visant à améliorer l'agriculture, l'élevage et la pêche, et à restaurer notre environnement.

Le Gouvernement à travers les Ministères présents a pris bonne note. Je veillerai personnellement à leur mise en œuvre de façon participative, avec vos Représentants. »

Fousseyni TRAORE
Conseiller Technique APCAM

Photo Journée du Paysan



CONSULTEZ ET ALIMENTEZ LE SITE WEB DE L'APCAM !

A www.cta.int/partners/apcam/index.html

Réseau des Chambres d'Agricultures du Mali -APCAM- - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris Média

Adresse C:\Documents and Settings\pasaop\Bureau\site_apcam_06_04\index.html

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali "APCAM"

BP: 3299 Bamako/Mali Tél: (223) 221 87 25 Fax: (223) 221 87 37

Bienvenue sur le réseau des Chambres d'Agriculture du Ma

[Présentation](#)

[APCAM en images](#)

[Projets rattachés](#)

[PASAOP](#)

[Actualités Réseau](#)

[Publications](#)

[Marché agricole](#)

[Liens utiles](#)

OBJECTIFS DU RESEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE :

- faire connaître aux Pouvoirs Publics et à tout autre partenaire de la profession les problèmes et souhaits des ruraux afin de contribuer à la définition des politiques et programmes de développement rural plus adaptés aux réalités du monde rural et mieux adoptés par celui-ci.
- apporter aux Agriculteurs et à leurs organisations professionnelles les appuis et capacités nécessaires pour assurer leur propre développement.

© APCAM- Dernière mise à jour: juin 2004 Webmaster: [Abdoulaye N'Diaye](#)

Page d'accueil du site web de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

En cette heure de mondialisation accordant une place de plus en plus grandissante à l'information dont l'accessibilité à tous, à tout moment et à tous les niveaux doit être considéré comme une priorité, le choix de l'outil de communication s'avère d'une grande pertinence.

En effet, les Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication (NTIC) notamment l'Internet permet de répondre aux exigences temporelle et géographique de l'information.

Du moins, c'est ce que la direction actuelle de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a compris dans son souci de relever le défi de lisibilité et de communication du Réseau.

Profitant de son partenariat avec le Centre Technique de Coopération Agricole et Rural (CTA), l'APCAM a bénéficié en octobre 2003 des compétences nécessaires pour la conception de pages web. Ainsi, à la suite d'un laborieux travail réalisé par ses techniciens, le site web de l'APCAM a été mis sur le serveur du CTA en juin 2004 à la grande satisfaction non seulement des ressortissants des Chambres d'Agriculture mais aussi et surtout des partenaires bi et multilatéraux. Il est consulté à l'adresse :

www.cta.int/parteners/apcam/index.html

Il s'agira pour les Responsables des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) de fournir des informations sur les activités qu'il mènent au niveau de leurs localités respectives et à temps utiles afin d'alimenter ce site qui constitue pour eux un portail vers le monde extérieur.

Abdoulaye N'DIAYE
Assistant SG/APCAM

Etat d'évolution de l'appui aux OPA/PASAOP dans la région de Kayes

La Composante Appui aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Professionnelles Agricoles du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) a effectivement démarré à Kayes avec le recrutement de l'opérateur privé. En rappel, c'est le groupement de bureau franco-malien CA 17/Africonsult qui a été adjudicataire de l'appel d'offre international relatif à l'appui aux OPA.

Cet opérateur s'occupe de la mise en œuvre du volet appui aux OPA dans les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, et le District de Bamako.

Ainsi, la première activité menée dans la région a été l'organisation d'un atelier régional d'information le 08 décembre 2003 à Kayes, auquel ont participé les chefs de services régionaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; les SLACAER ; les présidents et animateurs des Délégations Locales de la Chambre d'Agriculture ; les organisations paysannes ; les ONG et les prestataires de services de la région.

Les objectifs de l'atelier ont été :

- d'informer et sensibiliser les acteurs du volet appui aux OPA sur son contenu et surtout les conditions pratiques de mise en œuvre sur le terrain.
- de faire en sorte que les OPA réellement opérationnelles trouvent une suite favorable à leur demande d'appui.

Par ailleurs, il a été exposé le mandat, la méthodologie de travail de l'opérateur et le processus de transfert des compétences aux responsables des chambres d'agriculture qui à terme auront à piloter cet appui aux OPA avec la mise en place des cadres de concertations d'échanges à tous les niveaux (commune, cercle et région).

L'atelier a permis de montrer pour la première fois et de façon claire le processus de mise en œuvre de l'appui aux OPA qui était jusque là orienté vers l'élaboration simple des projets et leur examen par la Commission Régionale d'évaluation et de financement des projets des OPA créée à cet effet et dont les limites sont connues.

Ainsi, la nouvelle approche est axée sur le diagnostic des OPA, sur la validation de ce diagnostic par les élus de la Chambre Régionale d'Agriculture et l'élaboration des projets en faveur des OPA respectant les critères d'éligibilité.

Par la suite une série d'activités de formation a été menée à l'intention des dix (10) animateurs de la région, car ils constituent un maillon important dans le dispositif d'appui aux OPA.

Ces activités concernent :

- la formation-action par l'apprentissage sur le terrain avec un support de grilles de caractérisation des OPA et des fiches d'inventaire de prestataires de services qui permettront d'obtenir des renseignements assez précis des OPA sur leur fonctionnalité et leur conformité par rapport aux textes juridiques en vigueur.
- la formation en montage de projets, qui permettra aux animateurs d'appuyer les OPA à identifier et à formuler leurs besoins dans le cadre de renforcement des capacités ; car seuls les animateurs formés par l'opérateur sont habilités à monter les projets avec les OPA.

Ces projets seront analysés au niveau des cadres de concertations et d'échanges dont l'installation est actuellement en cours de préparation dans tous les cercles de la région. Ces cadres de concertations et d'échanges installés officiellement peu de temps après seront composés d'OPA éligibles et dont les projets sont prêts à être présentés.

Apam KODIO
Secrétaire Général CRA Kayes

Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (PRIECA/AO)

« Outil de promotion du dialogue entre les Secteurs public et privé agricoles »

BUT ET OBJECTIFS

L'objectif principal du PRIECA/AO est de renforcer les capacités des Chambres d'Agriculture des pays d'Afrique de l'Ouest et de celles de la conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) pour participer pleinement à la réflexion et à la mise en œuvre des processus d'intégration et de mondialisation.

Il a pour objectifs spécifiques de :

- renforcer les capacités des chambres d'agriculture et de celles de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en matière de formulation d'analyse d'impact et d'évaluation des politiques de développement agricole ainsi qu'en matière d'information de marché des produits agricoles ;
- promouvoir le dialogue entre le secteur privé et le secteur public agricoles aux niveaux national et régional ainsi que le dialogue entre les acteurs du secteur agricole et les autres de l'intégration régionale;

RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de ce Projet sont :

- la mise en place d'un Réseau des Chambres d'Agriculture, capable de participer pleinement au processus d'intégration régionale ;

l'harmonisation des politiques agricoles des pays de la sous région tenant en compte des enjeux et défis liés à l'intégration et à la mondialisation d'une part et des intérêts de toutes les catégories d'acteurs du secteur d'autre part ;

- le renforcement du dialogue entre les acteurs des secteurs privé et public ;
- la recherche de synergie et d'un partenariat durable entre les différentes organisations intergouvernementales, sous-régionales et le Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest pour le développement d'une capacité régionale en matière de gestion de l'information des marchés agricoles et en matière d'analyse et de formulation de politiques agricoles.

COMPOSANTES ET ACTIVITES DU PROJET

Le PRIECA comprend deux composantes :

- la composante : renforcement institutionnel des chambres d'agriculture .
- la composante : renforcement institutionnel de la CMA/AOC.

Chacune des deux composantes est articulée autour des volets ci-après :

- o Appui institutionnel
- o Appui à l'information et à la communication
- o Appui à la formulation des politiques et au renforcement du dialogue.

ZONE D'INTERVENTION

Le PRIECA concerne les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo et Mali.

DUREE DU PROJET

La première phase du Projet d'une durée de quatre (4) ans ; est entrée en vigueur en février 2001.

ADRESSE

BP : E 5608 Bamako – Mali
Tél/Fax : (223) 221 50 51
Email : prieca@arc.net.ml

Dr Gagny TIMBO
Coordonnateur PRIECA/AO

Opportunités d'affaires

Demandes de produits maliens

- 1- Demande :** Viande, pour approvisionnement régulier
Contact : Ester Jehad, Administrateur de Société, Tél : (224) 377 47 66 19 ou 11 21 09 17 Fax : (224) 41 18 80
- 2- Demande :** Coton brut, bois travaillé manuellement
Contact : Elia Beshra Ibrahim, Manager Général de Brashratex Co, au Caire, Tél/Fax : 202 49 977 02
- 3- Demande :** Gomme arabique
Contact : Ahmed Belkadi 2, Avenue du hare Casablanca, Tél : (212) 22 48 37 21 ou 22 20 22 51, E-mail : abgc@hotmail.com
- 4- Demande :** Kapok, coton pour matelas
Contact : Banjelloun Mohamed, PDG Fatih Ramadan-SARL Casablanca, Tél : 22 03 21 11 Fax : 22 33 59 78 E-mail : fatih-ramadane@yahoo.fr
- 5- Demande :** Noix et craquette de cajou, arachide, gomme arabique
Contact : Salaméa, Directeur Général de LiWang-SARL, Import-Export Casablanca, Tél : (212) 63 63 93 12 Fax : 22 89 60 87 E-mail : walido22@yahoo.com
- 6- Demande :** Mangues (Conteners de mangues dans de grands cartons)
Contact : Nachar Hassan, Vendeur de mangues à Casablanca, Tél : (212) 67 63 5 10
- 7- Demande :** Beurre de karité, Miel
Contact : Ets Bellouch Abdellah à Casablanca, Tél : (212) 61 18 41 26 Fax : 22 30 06 20
- 8- Demande :** Peaux et cuirs de bovins
Contact : Mahamed El Bechari, ingénieur Bourse Nationale de Sous-Traitement et de Partenariat à Casablanca, Tél : (212) 22 40 28 41 Fax : 22 40 47 85

Offres de produits maliens

- 1- Offres :** 1 000 T sésame bigarré ; 300 T noix cajou ; 500 T arachide jaune ; 80 T oseille rouge ; 200 T gomme arabique ; 1 000 T amande de karité ; 1 500 T céréales locales (mil, sorgho, maïs) ; 50 T cire d'abeille.
Contact : Issa Keïta, Agence Commerciale pour la représentation et la Distribution (ACOGEDI) Quartier du Fleuve, Imm A. Gambi, Tél : 222 08 54 Fax : 223 07 87 E-mail : keitaissa@yahoo.fr
- 2- Offres :** Toutes plaques et caisses en carton ondulé pour fruits et légumes de toutes dimensions pour produits industriels
Contact : SOGEPAC-SA, Tél : (224) 40 36 12 Fax : (224) 40 38 02 BP : 1142 Conakry-Guinée
- 3- Offres :** 220 T noix cajou
Contact : Bourama Koné ou Bakary Diarra, Association des Planteurs de Finkoro- Ganadougou- Région de Sikasso S/C DNCC BP : 201 Tél : 221 23 14 Fax : 221 80 46
- 4- Offres :** Pâtes alimentaires, spaghettis, macaroni d'Italie
Contact : Essè Pénoukou, représentant exclusif de ITALCOMEX BP : 4902 Lomé Tél : 90 33 209 Fax : 221 81 25
- 5- Offres :** Emballages en plastique pour divers articles et produits alimentaires
Contact : Industrie Togolaise des Plastiques ITP. Zone Industrielle BP : 9167 Lomé Tél : 227 47 64 ou 227 46 53 Fax : 227 15 58
- 6- Offres :** Assurance et Réassurance des Transports et Divers Produits
Contact : Aly Kasambara, Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances CICA-RE BP : 12410 Lomé Tél : 250 48 96 ou 99027 00 Fax : 228 221 49 64
- 7- Offres :** Toutes transactions douanières et commissionnaires agréés des douanes et au port
Contact : Tidiani Sidibé, Gérant CITRACO, Commissionnaire Agréé en Douane BP : 30638 Tél : 227 94 29 Fax : 221 05 32
- 8- Offres :** Vente de sel au Mali à partir de Dakar et de Kaoulack, sachets de 100 et 500 g, 1 Kg, 25 Kg et 50 Kg
Contact : Elhadj Fallou Niang, PDG Les Salins de Kaoulack, BP : 22 541 Dakar Tél : 854 81 81 Fax : 826 62 30
- 9- Offres :** Eau minérale, lait en poudre, beurre, jus d'orange (en poudre et liquide), riz, sucre, farine, concentré de tomate, boissons gazeuses, orange, olive, tissus, chaussures
Contact : Mouaine Mohamed, Directeur La Teranga Maroc-sénégalaise, Tél : (212) 22 89 10 75 Fax : 22 93 32 18, Casablanca-Maroc

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Le PAYSAN AUJOURD'HUI

Bulletin trimestriel d'information
Square Patrice Lumumba Porte 15
BP : 3299 Bamako/Mali
Tél : 221 87 25 Fax : 221 87 37
E-mail : baroutall@arc.net.ml
Site web : www.cta.int/partners/apcam/index.html

Directeur de Publication
Sékou Oumar TALL

Rédacteur en chef
Abdrmane BOUARE

Comité de Rédaction
Tidiani DIARRA
Moussa KIENTA
Abdoulaye N'DIAYE